



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 37 – 12 novembre 2021

Faits saillants

- Prolongation de l'accord franco-suisse sur l'assujettissement aux contributions sociales des travailleurs frontaliers en télétravail.
- Prorogation du refus de la reconnaissance de l'équivalence boursière à l'Union européenne jusqu'au 30 juin 2022 au moins.

Situation sanitaire Suisse et Liechtenstein, 19 novembre à 13h :

	Cas confirmés source OFSP*	Décès source OFSP
Vendredi 19 novembre	941 218	10 999
jeudi 18 novembre	941 216	10 999
Mercredi 17 novembre	937 767	10 992
Mardi 16 novembre	931 843	10 985

*Office fédéral de la santé publique

Situation épidémiologique : Au 15/11, le taux d'incidence de la Suisse s'affichait à 471 cas pour 100 000 habitants sur 14 jours (contre 231 une semaine plus tôt). En France, le taux atteint 125 pour 100 000 (au 19 novembre). Le tendance est donc au doublement des nouvelles infections tous les 14 jours. Dans ce contexte, et malgré l'un des taux de vaccination complète (deux doses) de la population le plus faible d'Europe (65 % au 18/11), les autorités fédérales n'ont annoncé aucune nouvelle restriction relative aux activités économiques ou sociales. A noter qu'un référendum sur la loi Covid-19, traitant notamment du passe sanitaire, aura lieu le 28 novembre.

Prolongation de l'accord franco-suisse sur l'assujettissement aux contributions sociales des travailleurs frontaliers en télétravail : La France et la Suisse ont prolongé l'accord amiable provisoire du 13 août 2020 concernant l'assujettissement aux contributions sociales des travailleurs frontaliers exerçant en télétravail dans le contexte de la crise du Covid-19. Grâce à cet accord, les jours où les frontaliers sont amenés à effectuer leur travail à domicile en raison de mesures prises pour lutter contre la pandémie ne modifient pas le régime d'assujettissement aux assurances sociales. L'accord restera en vigueur jusqu'au 31/12/2021.

Economie

Commerce extérieur : En octobre 2021, les exportations suisses (21 Mds CHF) ont baissé de -1,5 %, les importations (16 Mds CHF) se contractant de -4,4 % en glissement mensuel. L'excédent commercial est stable par rapport au mois précédent, à 4,4 Mds CHF.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 18/11	Var. vs 11/11
EUR/CHF	1,0507	-0,47%
USD/CHF	0,9273	+0,67%
SMI	12 553.56	+1,07%
Taux 10a	-0,14	-

Dettes publiques : L'exécutif fédéral prévoit d'émettre à l'avenir des émissions d'emprunts fédéraux verts (« green bonds »). Contrairement aux emprunts traditionnels, les capitaux mobilisés au moyen d'emprunts verts ne peuvent être utilisés librement puisque devant présenter un impact positif sur l'environnement (ex : promotion des énergies renouvelables, augmentation de l'efficacité énergétique, maintien de la biodiversité, construction de bâtiments respectueux de l'environnement). Le Conseil fédéral a chargé l'administration fédérale de soumettre un projet de cadre légal pour l'émission d'emprunt fédéraux verts d'ici à la fin 2022.

Gouvernance multilatérale : Le Conseil fédéral a approuvé le versement d'une contribution supplémentaire d'un montant de 50 M CHF au compte de bonification du Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, ainsi que le versement d'une contribution de 7,5 M CHF pour l'allègement de la dette du Soudan envers le FMI. Par ailleurs, l'exécutif fédéral a transmis au Parlement un projet de loi prorogeant la loi-cadre en matière d'aide monétaire internationale, ce qui permettra à la Confédération d'octroyer des soutiens d'un montant maximal de 10 Mds CHF jusqu'en avril 2028.

Industrie : La production dans le secteur secondaire a augmenté de +7,3 % au 3^{ème} trimestre 2021 en glissement annuel (g.a). Les chiffres d'affaires du secteur ont progressé de +8,8 % sur la même période.

Secteur financier

Immobilier : L'indice suisse des prix de l'immobilier résidentiel mesuré par l'Office fédéral de la statistique a enregistré une hausse de 6,9 % au 3^{ème} trimestre 2021 en g.a.

Fonds de pension : Les fonds de pension suisses bénéficieront à partir de 2022 d'un assouplissement réglementaire pour les investissements en capital-risque dans des nouvelles technologies innovantes, jusqu'à 5% de leur capital total. Jusqu'à présent, les fonds de pension pouvaient investir à hauteur de 15% de leur capital dans ces placements, mais avec des conditions strictes en raison de leur risque.

Finance durable : Le Conseil fédéral a précisé les outils qu'il entend privilégier afin de favoriser la comptabilité « climat » du marché financier suisse: 1/ l'exécutif fédéral prévoit d'étudier la signature d'un accord avec les acteurs du marché financier afin de promouvoir l'utilisation régulière de tests de compatibilité climatique tels que prévus par l'Accord de Paris sur le climat (uniformisés au plan international), afin notamment d'évaluer les plans de production des entreprises figurant dans les portefeuilles des clients des établissements financiers suisses à la lumière des mesures requises pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C ; 2/ l'exécutif fédéral souhaiterait voir le secteur financier adhérer à des alliances internationales favorisant l'atteinte de l'objectif « zéro émission nette ».

Ces propositions s'inscrivent dans le contexte de la COP26 de Glasgow, au cours de laquelle la Suisse n'a pas rejoint la coalition de pays, dont faisait partie la France, en faveur de la fin du financement des énergies non renouvelables d'ici fin 2022. Ces mesures en matière de finance durable devraient participer à promouvoir l'attractivité de la place économique suisse en amont de la mise en œuvre de la réforme de l'OCDE sur l'imposition des multinationales.

Selon une étude de la Haute école de Lucerne, les fonds suisses de placement durable gèreraient un montant de 775 Mds CHF, correspondant à une hausse de 145 % en g.a d'après les données de l'édition 2020 de l'étude. Ces fonds spécialisés en investissements durables sont au nombre de 1 289.

Infrastructure boursière : Le Conseil fédéral a prolongé de 6 mois, jusqu'au 30 juin 2022, la mesure de refus de reconnaissance de l'équivalence boursière à l'Union européenne (UE). Par ailleurs, un projet de loi a été soumis à consultation jusqu'au 4 mars 2022 afin de proroger cette mesure au-delà du 30 juin 2022 (date limite dans le cadre légal actuel) par le biais de son intégration dans le droit ordinaire. La Suisse avait fait adopter cette mesure suite à la décision de l'UE ne pas renouveler l'équivalence boursière à la Suisse dans le contexte des négociations en faveur d'un accord-cadre institutionnel entre les deux parties.

Secteurs non financiers

Industrie: Selon l'association sectorielle des machines, des équipements électriques et des métaux Swissmem, les entrées de nouvelles commandes des entreprises du secteur ont progressé de +30,6 % au 3^{ème} trimestre en g.a.

Aérospatial: Le groupe français Thalès a ouvert des discussions avec le groupe suisse d'ingénierie spécialisé dans l'aérospatial Ruag International pour le rachat de sa subdivision Simulation et Entraînement (Ruag S&T). Cette branche de Ruag International emploie 500 personnes réparties en Suisse, en France, en Allemagne et aux Emirats arabes unis.

